

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-4 du 9 Janvier 1982

portant ratification de l'Accord de Crédit N° BBD/BN/IND/81/007 entre la Banque Africaine de Développement et la Banque Béninoise pour le Développement et de l'Accord de Garantie N° BBD/BN/IND/GA/81/003 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Africaine de Développement, signés le 11 Mai 1981 à Lomé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'accord de Crédit N° BBD/BN/IND/81/007 entre la Banque Africaine de Développement et la Banque Béninoise pour le Développement signé le 11 Mai 1981 ;
- VU l'accord de Garantie N° BBD/BN/IND/GA/81/003 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Africaine de Développement signé le 11 Mai 1981 ;
- VU le décret N° 81-421 du 11 Décembre 1981 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire du Projet de décision autorisant la ratification de l'Accord de Crédit de développement entre la Banque Béninoise pour le Développement et la Banque Africaine de Développement et de l'Accord de Garantie entre la République Populaire du Bénin et la Banque Africaine de Développement signés le 11 Mai 1981 ;
- VU la décision N° 82-005/ANR/CP du 5 Janvier 1982 autorisant la ratification de l'Accord de Crédit N° BBD/BN/IND/81/007 entre la Banque Africaine de Développement et la Banque Béninoise pour le Développement et de l'Accord de Garantie N° BBD/BN/IND/GA/81/003 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Africaine de Développement signés le 11 Mai 1981 à LOME ;

DECRETE :

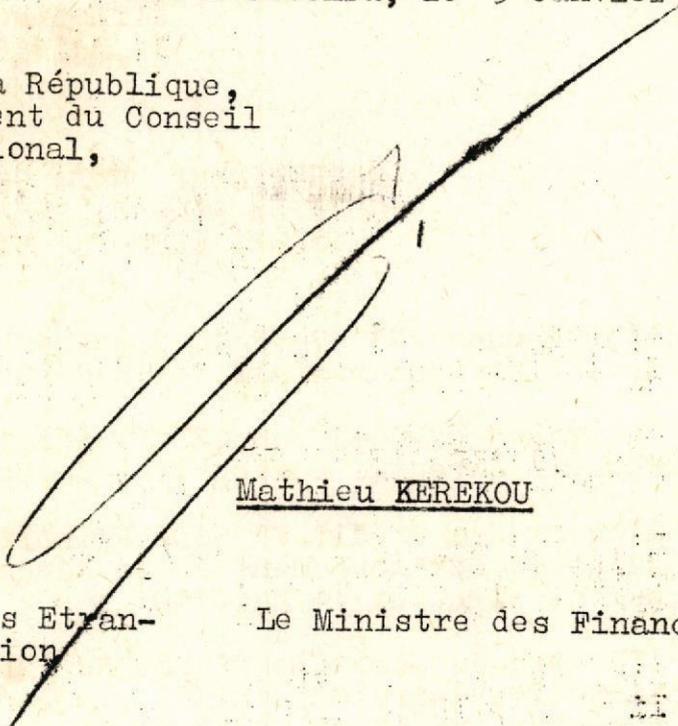
Article 1er. - Sont ratifiés l'Accord de Crédit N° BBD/BN/IND/81/007 entre la Banque Africaine de Développement et la Banque Béninoise pour le Développement en vue de l'octroi d'une deuxième ligne de crédit pour le financement des coûts en devises des projets industriels de Petites et Moyennes Entreprises Nationales, et l'Accord de Garantie N° BBD/BN/IND/GA/81/003 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Africaine de Développement en vue de garantir la deuxième ligne de crédit consentie à la Banque Béninoise pour le Développement pour le financement des Coûts en devises des projets industriels de Petites et Moyennes

Entreprises Nationales et dont les textes seront publiés au Journal Officiel.-

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 9 Janvier 1982

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



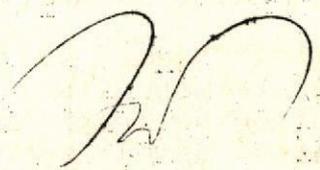
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etran-  
gères et de la Coopération

Le Ministre des Finances



Simon Ifèdé OGOUMA



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4 SPD 2  
MAEC-MF 10 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections  
4 BN-DAN 2 DCCT 1 Gde Chanc 1 UNB-FASJEP-INSJA 6 BCP 2 BAD 2 BBD 2  
Préfets 6 JORPB 1.-